

# **Rapport**

**du**

# **Compte administratif**

# **2020**

## Table des matières

Rappel des principes du compte administratif.....	3
Résultats de l'exercice 2020 : présentation générale.....	5
Budget principal.....	5
Budget annexe Mon Ciné.....	5
Les recettes de fonctionnement.....	6
Rétrospective et évolution.....	6
Les produits des services (chapitre 70).....	7
La fiscalité (chapitre 73).....	9
Les dotations et les participations (chapitre 74).....	10
Les dépenses de fonctionnement.....	12
Rétrospective et évolution.....	12
Le chapitre 011 : charges à caractère général.....	13
Le chapitre 012 : dépenses de personnel.....	15
Le chapitre 65 : contingents et subventions.....	17
Les dépenses d'investissement.....	19
Rétrospective et évolution.....	19
Aménagement/Foncier/Logement.....	20
Maintenance et gros travaux patrimoine bâti.....	21
Maintenance courante.....	22
<i>Moyens des services</i> .....	23
Opérations gérées en AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement).....	23
<i>Opérations pluriannuelles gérées hors APCP</i> .....	25
Autres opérations d'équipement.....	25
Les recettes d'investissement.....	26
L'épargne et les ratios financiers.....	28
Épargne et financement des investissements.....	28
Les amortissements.....	28
La dette.....	29
L'encours et l'annuité.....	29
Taux moyen de l'encours et durée résiduelle.....	30
Le budget annexe du cinéma.....	31
Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma.....	31
L'investissement réel du budget annexe du cinéma.....	32

## Rappel des principes du compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution d'un budget. Il présente les résultats comptables de l'exercice retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre. C'est donc un document essentiel pour connaître la santé financière d'une collectivité.

Dans sa forme, le document ressemble à celui du budget primitif, dont il reprend d'ailleurs les éléments votés en début d'année.

Il présente les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement, réparties par chapitre et par nature.

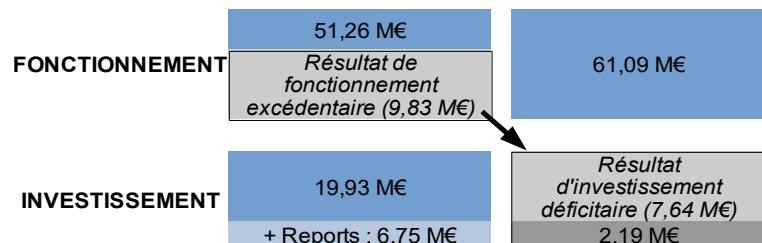
La principale différence entre l'un et l'autre est que le BP présente un budget prévisionnel estimé et équilibré, alors que le CA présente les résultats définitifs et n'est donc pas équilibré.

Ce n'est qu'en clôture d'exercice que l'on connaît exactement comment les dépenses et les recettes sont exécutées en fonction des aléas survenus au cours de l'année.

Le CA présente, en règle générale, un excédent de fonctionnement, permettant de combler tout ou partie d'un éventuel déficit d'investissement.

En effet, la très grande majorité des ressources de la commune sont perçues en fonctionnement (dotations de l'État, recettes fiscales, attribution de compensation, ...) et elles doivent permettre non seulement de financer la totalité des dépenses de fonctionnement (salaires, dépenses courantes, subventions aux associations, ...), mais également une partie des investissements de la ville, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Cette opération, appelée "affectation du résultat", est délibérée par le conseil municipal chaque année au moment de l'adoption du CA, c'est à dire après le terme de l'exercice concerné. Elle apparaît donc dans l'exercice suivant : l'affectation du résultat de l'exercice 2020 apparaîtra dans la comptabilité de l'exercice 2021.



Le projet de "virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement" (dépenses 023 et recettes 021) prévu au budget primitif pour financer la section d'investissement est une hypothèse et ne fait pas l'objet d'une écriture comptable en cours d'année.

L'analyse du CA 2020 est l'analyse des comptes d'une année exceptionnellement en termes de fonctionnement des services publics impactés par la pandémie et les contraintes liées à la crise sanitaire. La municipalité a tenté d'en retracer les effets budgétaires au travers de la décision modificative de novembre : -704 k€ de recettes de fonctionnement (du fait de la fermeture des services municipaux puis de couvre-feux et donc de la diminution des produits des services aux usagers), et - 358 k€ de dépenses de fonctionnement pour les mêmes raisons de fermeture ou de baisse d'activité des services. Les dépenses de personnel ont été relativement peu impactées, également du fait que la commune ait décidé de maintenir les contrats des personnels vacataires pendant le premier confinement.

Par rapport à 2019, les recettes de fonctionnement ont moins diminué que les dépenses (- 2,2 % et -2,59 % respectivement), et la différence est encore plus forte en intégrant les produits de cessions (950 k€ sur le secteur Voltaire notamment) : avec les produits de cession, les recettes ne baissent que de 0,43 %. Du fait d'une plus forte réduction des dépenses que des recettes, la Ville améliore son niveau d'épargne brute qui atteint 7,67M€ (6,57 M€ hors exceptionnel).

Malgré la pandémie, les dépenses d'investissement sont en très forte hausse. Cette hausse ne s'explique que partiellement par des dépenses importantes d'acquisitions foncières. Mais comme le budget d'investissement voté a été augmenté par le report de 6,75 M€ de crédits 2019 sur 2020, l'exécution financière globale n'atteint que 60 % du budgété.

En recettes d'investissement, un emprunt de 2,3 M€ a été souscrit début 2020. Il n'a financé les dépenses d'équipement qu'en partie, ce pour quoi le fonds de roulement a été consommé à hauteur de 5,07 M€ environ. En 2019, la ville a donc poursuivi son effort de désendettement (remboursement de la dette supérieur au montant d'emprunt nouveau souscrit).

Ce document présente les évolutions et des éléments d'explications relatifs, dans l'ordre :

- aux recettes puis aux dépenses de fonctionnement,
- aux dépenses puis aux recettes d'investissement,
- à l'épargne,
- à la dette
- et enfin au budget annexe du cinéma.

A noter : dans les tableaux de présentation, la colonne "budgété" comprend le budget primitif réévalué par les différentes DM – décisions modificatives de budget présentées au cours de l'année : quatre au total, dont celle ayant cherché à retranscrire les impacts de la pandémie sur les services (en dépenses et recettes de fonctionnement).

## Résultats de l'exercice 2020 : présentation générale

### Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE N</b>	Section de fonctionnement	51 257 153,54	56 188 287,24	4 931 133,70
	Section d'investissement	17 220 926,87	19 040 646,40	1 819 719,53
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 <i>(si déficit)</i>	4 904 275,43 <i>(si excédent)</i>	
	Report en section d'investissement (001)	2 708 612,55 <i>(si déficit)</i>	0,00 <i>(si excédent)</i>	
<b>TOTAUX REAL N + REPORTS N-1</b>	Section de fonctionnement	51 257 153,54	61 092 562,67	9 835 409,13
	Section d'investissement	19 929 539,42	19 040 646,40	-888 893,02
<b>RESTES A REALISER</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	6 853 860,16	106 091,20	-6 747 768,96
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	51 257 153,54	61 092 562,67	9 835 409,13
	Section d'investissement	26 783 399,58	19 146 737,60	-7 636 661,98
				<b>2 198 747,15</b>

### Budget annexe Mon Ciné

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE N</b>	Section de fonctionnement	402 185,47	447 367,27	45 181,80
	Section d'investissement	28 657,38	74 407,86	45 750,48
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 <i>(si déficit)</i>	88 677,29 <i>(si excédent)</i>	
	Report en section d'investissement (001)	0,00 <i>(si déficit)</i>	599,00 <i>(si excédent)</i>	
<b>TOTAUX REAL N + REPORTS N-1</b>	Section de fonctionnement	402 185,47	536 044,56	133 859,09
	Section d'investissement	28 657,38	75 006,86	46 349,48
<b>RESTES A REALISER</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	51 602,72	0,00	-51 602,72
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	402 185,47	536 044,56	133 859,09
	Section d'investissement	80 260,10	75 006,86	-5 253,24
				<b>128 605,85</b>

# Les recettes de fonctionnement

## Rétrospective et évolution

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Atténuation de charges (chap 013)	226 236	408 824	518 349	472 373	15,54%
Produits des services (chap 70)	3 197 488	2 938 238	2 093 663	2 128 564	- 27,56%
Impôts et taxes (chap 73)	34 998 522	35 663 184	35 083 075	35 410 868	- 0,71%
Dotations et participations (chap 74)	16 452 066	16 618 911	16 302 409	16 461 394	- 0,95%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	302 674	367 664	304 646	256 309	- 30,29%
Produits financiers (chap 76)	33 099	28 797	22 775	22 793	- 20,85%
Produits exceptionnels (chap 77)	331 518	188 094	31 115	1 218 434	547,78%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	118 011	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>55 659 615</b>	<b>56 213 713</b>	<b>54 356 032</b>	<b>55 970 735</b>	<b>- 0,43%</b>
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors cessions (775) et hors provisions (7817)</b>	<b>55 380 539</b>	<b>56 095 713</b>	<b>54 356 032</b>	<b>54 863 934</b>	<b>- 2,20%</b>

Grâce à des produits de cession importants en 2020 (opération Voltaire notamment), les **recettes réelles de fonctionnement** ne diminuent que de 0,43 %. Néanmoins, hors produits de cession (775) et hors reprises de provisions (7817), elles **sont en diminution de 1 231 779 € (-2,20%)**. Presque tous les postes sont en baisse.

Les atténuations de charges au **chapitre 013** sont des remboursements de charges de personnel. Elles affichent, elles, une **progression de 15,54%**, expliquée notamment par un remboursement URSSAF de 132,2 k€ pour régularisation de cotisations trop versées et des remboursements de charges patronales pour mise à disposition d'un agent (26,2 k€). Par contre, les subventions pour financer certains postes spécifiques sont en légère diminution (-6,22%) : maintien des subventions ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et DRE (Dispositif Réussite Educative), nouvelle subvention pour la coordination du CLSM (Conseil Local de Santé Mentale), mais fin de la subvention CEJ (Contrat Enfance-Jeunesse).

Les remboursements d'indemnités journalières et de frais médicaux par la CPAM, SOFAXIS et Gras Savoye diminuent quant à eux de 22,67%.

Le **chapitre 70** du produit des services est détaillé ci-dessous. Le **chapitre 73** est traité avec la fiscalité, le **chapitre 74** avec les dotations.

Les autres produits de gestion courante au **chapitre 75** affichent une diminution de 30,29%.

En 2019, l'article 7588 avait connu une forte augmentation du fait du remboursement à la ville de 99,9 k€ de factures EDF payées à tort. En 2020, cet article rediminue de 98,9 k€, revenant ainsi à son niveau habituel.

A périmètre constant, le chapitre 75 passe donc de 267,8 k€ en 2019 à 256 k€ en 2020, soit une **diminution de 4,31%**, qui s'explique par la baisse des revenus des immeubles (article 752) : bien que les loyers des logements et garages aient connu une ré-indexation annuelle à la hausse, on constate une chute des mises à disposition de la salle de l'Heure bleue, liée aux conditions sanitaires (-15,8 k€) et, dans une moindre mesure, des exonérations de loyers professionnels consenties pendant la période du premier confinement.

Le **chapitre 76** comptabilise les remboursements, par la Métro, des intérêts des anciens emprunts affectés à la gestion de l'eau qui lui ont été transférés. Il diminue naturellement avec l'extinction progressive de cette dette.

Les produits exceptionnels au **chapitre 77** (+547,8%) proviennent essentiellement cette année de cessions : vente de terrains à bâtir à Grenoble Habitat et Dauphilogis sur le secteur Voltaire (950 k€), de voiries déclassées du domaine public sur le site Neyrpic, cédées à Territoires 38 (96 k€), ventes de véhicules (46,7 k€) et de 60 actions de la SPL Isère Aménagement.

La ville a également perçu des dégrèvements de taxes foncières pour des locaux vendus ou non-propriété de la ville (29,9 k€), une participation de l'État à l'achat de masques de protection COVID (29,3 k€), des indemnités de sinistres (26,6 k€).

Le **chapitre 78** retrace les reprises sur provisions constituées pour dépréciation des actifs circulants relatifs aux produits irrécouvrables. Depuis 2019, la partie des provisions initialement constituée pour couvrir les produits irrécouvrables de l'ex budget annexe de l'eau n'a plus fait l'objet de reprises.

### **Les produits des services (chapitre 70)**

RECETTES PRODUITS DES SERVICES	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Produits des services (chap 70)	3 197 488	2 938 238	2 093 663	2 128 564	- 27,56%
Retraitement mise à disposition agents à Mission Locale et CCAS	331 476				
<b>TOTAL Produits des services (chap 70)</b>	<b>2 866 012</b>	<b>2 938 238</b>	<b>2 093 663</b>	<b>2 128 564</b>	<b>- 27,56%</b>

Le **chapitre 70 des produits des services** regroupe, pour l'essentiel, les recettes encaissées auprès des usagers pour l'ensemble des services pour lesquels des tarifs ont été fixés en conseil municipal.

Ce chapitre enregistre une **baisse de 809,7 k€, soit -27,56 %** entre 2019 et 2020.

Le réalisé atteint 101,7 % du budgété, DM (décisions modificatives de budget) comprises. Notamment, **561,6 k€ ont été retirés du budget primitif** pour tenir compte de l'impact estimé de la pandémie sur les services (DM de novembre).

Presque tous les services ont vu leurs produits chuter avec la crise sanitaire (arrêt complet des activités pendant le confinement, reprise progressive sous contraintes...)

En pertes brutes, les recettes liées aux participations des familles sont les plus impactées :

- restauration scolaire : -216,9 k€ (-26,85%). A noter néanmoins que cette diminution a été nuancée par une forte fréquentation des services entre septembre et décembre 2020
- petite enfance : -179,6 k€ (-31,44%) : structures d'accueil complètement fermées pendant le premier confinement (sauf crèche Péri), réouverture partielle de mi-mai à juin, réduction du nombre d'enfants accueillis pendant l'été... Cette baisse de fréquentation a également impacté la participation de l'État habituellement versée en fonction du service rendu (cf chapitre 74).

- accueil périscolaire et centres de loisirs : -75,8 k€ (-27,36%) - pas de facturation de la garderie du matin de mars à juillet, pas d'accueil de loisirs pendant les vacances de printemps. Pour l'accueil des mercredis, fréquentation nulle de mars à mai puis très faible en fin d'année scolaire. Néanmoins, les inscriptions ont réaugmenté en septembre et la CAF a maintenu le montant de son financement au niveau de 2019 (chapitre 74), atténuant ainsi la baisse globale des recettes du service.

La fermeture des équipements sportifs et culturels a également largement amputé les recettes engendrées par les services gestionnaires :

- Heure bleue : annulation de 11 spectacles payants représentant un manque à gagner de 49 k€ et générant une diminution globale des recettes de billetterie par rapport à 2019 de 44,8 k€ (-52,4%)
- Diminution des prestations de surveillance-sécurité-incendie et des mises à disposition de l'ECRP pour les manifestations des associations : -26,4 k€ (-80,3%)
- Centre Musical Erik Satie : -8,9 k€ (-6,62%)
- Activités de l'EMS et entrées piscine : -129 k€ (-79,9%) : annulation des inscriptions Pâques et été, prolongation de la durée des abonnements sur la période automnale, amputant les recettes habituelles de la rentrée de septembre, durée d'ouverture de la piscine et nombre d'entrées limitées, politique tarifaire revue à la baisse pour tenir compte des contraintes.

Il est nécessaire de noter que certaines baisses de recettes ne sont pas pas directement liées au contexte sanitaire :

- la diminution des recettes du service Communication concernant les encarts publicitaires dans le journal municipal "SMH ma ville", déjà entamée entre 2018 et 2019 (-30,3%), se confirme entre 2019 et 2020 (-38,1 %, soit -11 k€). Avec la bascule vers le numérique, les annonceurs se désintéressent des supports traditionnels.
- la baisse de 95,5 % des recettes des bibliothèques s'explique par le choix de la collectivité de proposer la gratuité des abonnements.
- une nouvelle convention tripartite Ville-Métro-SMMAG est entrée en vigueur en 2020 (redevance d'occupation du domaine public pour les abris voyageurs). La ville a perçu en 2020 uniquement le forfait éclairage pour les années 2018 et 2019 et nettoyage du sol pour l'année 2018. Soit -125 k€ par rapport à 2019 (-49,53%).

A contrario, certains services affichent une hausse globale de leurs produits.

C'est le cas de la cuisine centrale : si les repas servis en foyers et restaurants collectifs ont chuté de 26 %, l'activité a été réorientée vers les repas individuels (+179%) et les portages à domicile (+17%), générant une hausse de 12,9 k€.

Et du service foncier, qui grâce à deux nouvelles conventions conclues pour l'occupation des terrains sis 2 rue Paul Monval et des locaux de la Résidence Autonomie, augmente ses recettes de 28 k€.



## La fiscalité (chapitre 73)

RECETTES FISCALITE	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Produit des contributions directes (73111 et 7318)	23 281 818	23 747 773	23 811 948	24 197 731	1,89%
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 73221, ex 7323)	355 516	355 788	355 788	355 788	0,00%
Attribution de compensation (art 73211, ex 7321)	5 765 679	5 401 930	5 415 794	5 420 768	0,35%
Dotations de solidarité communautaire (art 73212, ex 7322)	3 586 803	3 586 803	3 586 803	3 586 803	0,00%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	48 203	50 026	25 020	32 485	- 35,06%
Taxe sur les pylones (art 7343)	4 736	4 856	4 736	5 086	4,74%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	496 174	482 898	500 000	475 703	- 1,49%
Taxes sur la publicité (art 7368)	412 066	394 341	333 360	314 270	- 20,31%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	1 007 626	1 596 692	1 007 626	982 420	- 38,47%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	39 902	42 077	42 000	39 815	- 5,38%
<b>Total Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>34 998 522</b>	<b>35 663 184</b>	<b>35 083 075</b>	<b>35 410 868</b>	<b>- 0,71%</b>

Ce chapitre affiche une **diminution globale de 0,71 %** soit -252,3 k€ par rapport à 2019.

Le produit fiscal des contributions directes (taxe foncière, taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti), **articles 73111 et 7318**, a progressé de +1,89% (contre +2% en 2019, +0,90 % en 2018 et 0,95 % en 2017).

La réforme de la fiscalité locale voulue par le gouvernement se décline en plusieurs étapes. Elle a débuté dès 2018 avec la mise en place d'un dégrèvement sur la TH pour 80% des ménages. 2020 a été la dernière année de dégrèvement de TH sur les résidences principales pour les contribuables éligibles et 2021 verra le début de la transformation du dégrèvement en exonération pour les 20% des ménages restants.

Alors que le gouvernement prévoyait initialement de ne pas revaloriser forfaitairement les bases de TH pour 2020, sous couvert de poursuite de la réforme, la commission des finances de l'Assemblée nationale a réintroduit, par amendement, un coefficient de revalorisation de +0,9% pour 2020. Deux coefficients de revalorisation forfaitaire des bases fiscales sont appliqués en 2020 : +0,9% pour les bases TH des résidences principales et +1,2% pour la taxe foncière et les résidences secondaires.

Par ailleurs, la loi de finances 2020 a marqué la perte du pouvoir de taux et d'abattement sur la TH. Ainsi les taux de TH 2020 et les niveaux d'abattement ont été figés à ceux de 2019.

En application de l'évaluation des charges retenues dans les rapports de la CLECT, l'attribution de compensation versée à la ville par la Métropole a augmenté entre 2019 et 2020. **L'article 73211** d'attribution de compensation s'affiche à 5,42 M€ en 2020 contre 5,401 M€ en 2019 soit +0,35 %. Cette faible différence résulte en des ajustements de 18 k€ consacrés au transfert de la MISE, de la voirie et de l'accès à la lecture publique.

En ce qui concerne les autres postes de ce chapitre, la taxe pour l'utilisation des services publics et du domaine (**articles 733**) est en baisse de 35,06% entre 2019 et 2020 s'expliquant principalement par la non occupation du domaine publique en 2020 pour la restauration rapide et pour les initiatives commerciales telles que foire verte du Mûrier, marché aux fleurs et marché de Noël. La taxe sur la consommation finale d'électricité (**articles 751**), calculée en fonction du volume électrique consommé, baisse de 1,49 % entre 2019 et 2020. La taxe locale sur la publicité extérieure (**article 7368**) poursuit sa

baisse attendue après le travail important d'optimisation effectué par les services depuis 2016. Elle baisse de 20,31 % entre les deux exercices. Et surtout, il est important de noter qu'en raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 a voté l'exonération des droits de place, RODP, TLPE et loyers commerciaux. L'impact financier est estimé à 95,7 k€ de pertes.

A noter la forte baisse de 38,47% entre 2019 et 2020 pour la taxe additionnelle des droits de mutation ([article 7381](#)). 2019 avait été une année exceptionnellement haute en raison de l'enregistrement d'une recette de 406 k€ au titre de cette taxe lors du changement de propriétaire de la clinique Belledonne.

### Les dotations et les participations (chapitre 74)

RECETTES DOTATIONS	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
DGF, Dotation forfaitaire (art 7411)	4 931 921	4 877 465	4 808 320	4 808 320	- 1,42%
DGF, Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (art 74123)	4 395 770	4 535 606	4 689 481	4 689 481	3,39%
DGF, Dotation Nationale de Péréquation (art 74127)	456 702	463 951	459 065	459 065	- 1,05%
DGD , Dotation Générale de Décentralisation (art 7461)	714 560	714 560	714 560	714 560	0,00%
Participations (art 747)	3 749 145	3 886 307	3 553 556	3 633 198	- 6,51%
Compensations fiscales + dot. recensement + dot. titres sécurisés (art 748)	1 978 711	1 946 059	1 923 517	1 974 673	1,47%
Dotations de Compensation de la Réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	187 134	153 137	136 110	136 110	- 11,12%
Autres dotations (autres articles chap 74)	38 124	41 827	17 800	45 987	9,95%
<b>Total dotations</b>	<b>16 452 067</b>	<b>16 618 911</b>	<b>16 302 409</b>	<b>16 461 394</b>	<b>- 0,95%</b>

Le montant total des **recettes de dotations et de participations** atteint 16 461 394 € en 2020 contre 16 618 911 € en 2019 soit – 157 517 € (-0,95%).

Les dotations :

Le repli de la dotation forfaitaire (composante de la DGF) se poursuit régulièrement depuis plusieurs années avec une nouvelle **baisse de 69 k€** (soit -1,42%) entre 2019 et 2020. Cette dotation est en effet "écrêtée" (réduction calculée selon le potentiel fiscal par habitant de la commune et la part dynamique de la population) afin de financer la péréquation et les mesures nouvelles.

L'année 2020 marque également une nouvelle baisse de la Dotation nationale de péréquation (DNP) de 4,8 k€ (soit -1,05%) après une année 2019 exceptionnellement à la hausse.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoyait une hausse de la péréquation dite "verticale" (Dotations de solidarité urbaine DSU et de solidarité rurale DSR) de 180 M€ (90 M€ sur la DSU et 90 M€ sur la DSR). Le faible potentiel financier de la commune et son rang au sein des communes bénéficiaires de la DSUCS rendent la situation favorable à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de 153,9 k€ (soit +3,39%) entre 2019 et 2020. Pour information, Saint-Martin-d'Hères était au 155ème rang en 2017, 152ème en 2018, 170ème en 2019 et de nouveau au 152ème rang en 2020.

Les participations :

Au titre des participations ([articles 747](#)), la baisse constatée de 253,1 k€ (soit -6,51%) entre 2019 et 2020 correspond principalement :

- à la baisse de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans son aide au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, aides financières dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) et de la PSO (Prestation de Service Ordinaire). La participation de la CAF est calculée en fonction des heures facturées aux familles et au taux de facturation. En raison de la crise sanitaire, 139 475 heures ont été perdues entre 2019 et 2020. La baisse de la PSU est de 34% entre 2019 et 2020. Les structures "petite enfance" ont été totalement fermées du 16 mars au 10 mai 2020, puis partiellement ouvertes les mois suivants mais avec des familles qui sont peu revenues. La CAF a versé malgré tout 488,6 k€ d'aides financières exceptionnelles pour toutes les structures "petite enfance".
- Du côté du secteur de l'enfance, la CAF a maintenu son financement à l'identique de 2019 mais suite au contrôle de la CAF, le temps du midi a été diminué de 10 minutes sur toutes les écoles d'où une baisse de la prestation de service.
- A noter la baisse constante du Contrat Enfance Jeunesse versé par la CAF : aux alentours de 170 k€ dans les années 2016 à 2019 pour arriver environ à 60 k€ pour les prochaines années.

Les compensations :

Au titre des compensations fiscales (articles 748), la hausse constatée est de 28,6 k€ (soit +1,47%).

La plus grande variation à la baisse entre le réalisé 2019 et le réalisé 2020 concerne, comme l'année dernière, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Il enregistre une baisse de -16,7 k€ (soit -1,76%). Pour mémoire en effet, dérogeant au principe de stabilité prévalant jusqu'alors, une baisse de la dotation d'État au FDPTP a été adoptée à partir de la loi de finances 2017. Elle s'est traduite par un recul du fonds à destination des communes et intercommunalités iséroises. En 2018 et en 2019, la réduction de la dotation d'État au FDPTP se poursuit se répercutant ainsi directement sur le montant attribué à la ville. En 2020, l'Etat poursuit sa ponction sur les dotations considérées comme des "variables d'ajustement" telles que les compensations fiscales.

La plus grande variation à la hausse entre 2019 et 2020 concerne, comme l'année dernière, l'allocation compensatrice des exonérations de la taxe d'habitation (TH) encore perçue par la ville malgré la mise en place de la réforme de la TH. Cette recette, qui enregistre une hausse de 4,70% (soit +39,4 k€), témoigne de la dégradation des conditions de revenus des habitants de nombreuses communes en France. 2020 est sa dernière année d'existence, l'État ne compensant plus les recettes de taxe d'habitation en 2021.

On notera enfin, comme l'année dernière, la forte diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (article 748313) de 11,12 % entre 2019 et 2020. L'article 73 de la loi de finances pour 2020 annonçait une nouvelle minoration importante de la DCRTP des communes, des EPCI et des régions, ce poste étant devenu également une variable d'ajustement.

## Les dépenses de fonctionnement

### Rétrospective et évolution

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Charges à caractère général (chap 011)	7 571 916	8 383 549	8 487 131	7 609 936	- 9,23%
Charges de personnel (chap 012)	34 423 259	34 592 830	35 627 596	34 737 789	0,42%
Atténuation de produit (chap 014)	179 507	132 626	145 000	125 392	- 5,45%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	6 429 943	6 039 606	6 112 167	5 309 399	- 12,09%
Charges financières (chap 66)	476 633	413 676	382 222	358 147	- 13,42%
Charges exceptionnelles (chap 67)	22 565	20 095	157 330	156 646	679,55%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	140 000	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors 002, 023, 042)</b>	<b>49 243 823</b>	<b>49 582 382</b>	<b>50 911 446</b>	<b>48 297 309</b>	<b>- 2,59%</b>
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)</b>	<b>49 081 257</b>	<b>49 562 287</b>	<b>50 754 116</b>	<b>48 140 663</b>	<b>- 2,87%</b>

Entre 2019 et 2020, l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est en baisse de **1 285k€, soit -2,59%** (-2,87 % hors exceptionnel), une baisse finalement plus forte que celle des recettes.

Les **chapitres 011, 012 et 65** sont détaillés ci-dessous, le **chapitre 66** est traité avec la dette.

La ligne consacrée au **chapitre 014** "atténuation de produits" décroît faiblement entre 2019 et 2020 (-5,45%). Elle comptabilise la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers de l'administration communale. En 2018, les sommes versées à la Métro au titre de cette redevance étaient assez hautes car elles comprenaient un rattrapage de 2017. En 2019 et 2020, le réalisé s'est stabilisé, affichant une légère baisse, de 124,8 k€ à 123,2 k€.

La ligne comptabilise également le reversement à la Métro (pour l'Agence de l'Eau) des sommes perçues au titre des redevances pollution et modernisation recouvrées sur des factures d'eau émises avant le transfert de la gestion à la Métropole en 2015. Ces sommes diminuent d'année en année.

Le **chapitre 67** recense les "charges exceptionnelles". Il enregistre tout aussi bien divers remboursements effectués aux usagers (remboursement d'activités de l'École Municipale des Sports, de billets de spectacle, remboursement suite à des problèmes de double paiement par CB...) que des dépenses réalisées pour l'achat d'équipements en direction des agents porteurs de handicap pour leur maintien à l'emploi (par ailleurs remboursés en partie dans le cadre du FIPHFP) ou encore des dédommagements divers (pénalités de retard, intérêts moratoires, facturations indues...)

En 2020, ce chapitre subit une forte hausse de 136,55 k€ (+679,55%)

Parmi les dépenses contribuant plus particulièrement à cette hausse, on peut citer : la restitution à la Métro d'un trop-perçu au titre de la redevance pour les abris voyageurs au titre des années 2016 et 2017 (72 k€), la conclusion de protocoles d'accord pour rembourser des privés (travaux réalisés par une copropriété sur un terrain de la Ville, effondrement d'un mur jouxtant un équipement communal (21,3 k€)), des remboursements exceptionnels de billets de spectacles, activités sportives, inscriptions en crèches, suite

aux annulations et fermetures d'équipements communaux du fait de la crise sanitaire (16,8 k€) ou encore le remboursement d'un indu sur les aides CAF perçues sur les activités périscolaires (10 k€), le règlement de pénalités pour annulation de marchés (7,5 k€) et de dépenses de protection fonctionnelle suite à des actes de violence subis par les agents dans le cadre de leurs fonctions (6 k€).

### ***Le chapitre 011 : charges à caractère général***

DEPENSES CHARGES A CARACTERE GENERAL	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
TOTAL	7 571 916	8 383 549	8 487 131	7 609 936	- 9,23%

Après 3 années de baisse puis une forte augmentation entre 2018 et 2019 (+10,79%), **le chapitre 011 des charges à caractère général diminue entre 2019 et 2020 de 773,6 k€ (-9,23%)**.

Le réalisé atteint 90 % du budgété, DM (décisions modificatives de budget) comprises. Notamment, **353,9 k€ ont été retirés du budget primitif** pour tenir compte de l'impact estimé de la pandémie sur les services (DM de novembre).

Ce chapitre subit en 2020 un double impact : d'un côté, des dépenses supplémentaires par rapport à 2019, liées ou non à la crise sanitaire ; de l'autre, des dépenses qui n'ont pas pu être réalisées, du fait d'une diminution globale de l'activité des services découlant directement du contexte sanitaire.

#### 1/ Les dépenses supplémentaires :

Les achats de fournitures spécifiques engendrés par la crise sanitaire (équipements de protection et produits de désinfection) représentent 177 k€, soit 35,7 % des dépenses supplémentaires constatées par rapport à 2019.

Au delà de ces achats essentiellement portés par le "magasin", plusieurs services ont dû engager des frais supplémentaires rendus nécessaires par le contexte sanitaire (vaccins, prélèvements d'eau, fournitures jetables pour les repas individuels pour le CCAS, nettoyages de chantiers, fournitures pour l'aménagement des bureaux...).

La ville a organisé l'évènement "L'été en place" qui a coûté au total 240 k€, répartis essentiellement sur les services animation locale et communication. Cet évènement nouveau, venu compenser l'annulation des autres évènements habituellement organisés, a été financé par l'absence de réalisation des dépenses initialement budgétées et par un apport complémentaire de 72 k€ (en DM - décision modificative de budget).

La ville a également choisi de lancer un audit organisationnel et fonctionnel de la Direction des Ressources Humaines (74,7 k€) et de procéder au nettoyage complet des gradins du Parc Jo Blanchon (35 k€ ayant fait l'objet d'une DM). Par ailleurs, du fait du changement législatif, la contribution versée par la ville pour la scolarisation des élèves martinérois à l'école Notre Dame de la Délivrande a été étendue aux enfants de maternelle, doublant

quasiment la participation habituelle (+44 k€ ayant fait l'objet d'une D.M.).

Enfin, ce chapitre 011 retrace les frais annexes aux opérations d'investissement effectuées. Ainsi, en 2020 ont eu lieu les travaux de la cuisine centrale, nécessitant la délocalisation de la production sur la cuisine centrale d'Echirolles (+53,8k€), la location d'un container et le transport du matériel de cuisine. La crise sanitaire a également nécessité d'intégrer les mesures Covid aux chantiers (nettoyages supplémentaires : +11 k€)

## 2/ Les dépenses non réalisées par rapport à 2019 :

En premier lieu, la crise sanitaire a provoqué un ralentissement de l'activité des services qui se perçoit dans la baisse globale des achats nécessaires à leur fonctionnement. Ainsi, le montant global des achats retracés sur les comptes 606 (achats non stockés de matières et fournitures) passe de 3 995,2 k€ en 2019 à 3 515,7 k€ en 2020, soit -476,4 k€ (-11,93%), malgré les +177 k€ d'achats de masques et produits de désinfection.

Les seules dépenses d'alimentation (service restauration scolaire essentiellement) enregistrent une diminution de 160,5 k€, soit -19,9 % (fabrication de 74 000 repas en moins).

On constate également des économies sur les achats de fournitures et petits équipements divers (bureau, voirie, entretien) : -64,7 k€ soit -5,3 %.

Côté fluides, les achats de carburants, l'économie de 34,7 k€ (-23,94%) s'explique non seulement par la réduction du volume consommé, mais également par la chute du prix du carburant et le renforcement du parc électrique.

On constate également une diminution de 152,7 k€ de la consommation des bâtiments en électricité (malgré une hausse des taxes) et 74,6 k€ d'économies d'eau, montant expliqué par la diminution de la consommation des bâtiments communaux (-42%) et la baisse de la fréquence d'arrosage des espaces verts).

A noter que pour le gaz en revanche, le réalisé 2020 reste proche du réalisé 2019 malgré la crise sanitaire, la ventilation plus fréquente des locaux ayant en effet appelé une consommation de gaz naturel plus importante en fin d'année pour maintenir les bâtiments à une température identique.

Le processus de remplacement du fioul par des granulés de bois se poursuit et devrait s'achever en 2021.

En second lieu, l'annulation des prestations et/ou la diminution de leur volume ont entraîné une diminution des dépenses correspondantes : les charges externes (comptes 61 et 62) subissent ainsi une baisse de 297,2 k€ par rapport à 2019, soit -6,77 %.

Parmi ces "non dépenses", on peut citer, pour exemples et de façon non exhaustive :

- l'annulation d'une grande partie des spectacles (-36,4 k€ ; ce montant tient compte de la décision de la ville de soutenir le monde culturel, en indemnisant les artistes dont les spectacles ont été annulés),
- l'absence de locations mobilières liées à la non-organisation de manifestations (-45 k€),
- la diminution des prestations enfance (-24 k€), des impressions (-35 k€), des animations sportives (-27 k€), des dépenses d'entretien des bâtiments (-37 k€) et des locaux (-33 k€),
- la chute des versements aux organismes de formation (-58,7 k€),
- l'absence de prise en charge de la restauration collective à Rocheplane (-20 k€),

- l'arrêt complet de l'activité transports pendant le premier confinement (- 20 k€),
- Politique de la ville : 223 chantiers de proximité ont pu avoir lieu, contre 546 en 2019 (- 32 k€)

En dernier lieu, il convient de noter que certains services ont vu s'effectuer un "glissement" de leurs dépenses habituelles vers d'autres types de dépenses du fait du contexte sanitaire. C'est le cas par exemple de la cuisine centrale qui a réorienté son activité vers la préparation de repas individuels, du service Animation Enfance qui a accueilli les enfants prioritaires pendant les périodes de fermeture des écoles et distribué des packs éducatifs, du service des sports qui a vu les dépenses de réparation des équipements en libre accès (city stades, stades synthétiques) remplacer celles habituellement réalisées dans les gymnases.

### ***Le chapitre 012 : dépenses de personnel***

DEPENSES CHARGES DE PERSONNEL	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
TOTAL	34 423 259	34 592 830	35 627 596	34 737 789	0,42%

**Le poste des dépenses de personnel** affiche une évolution de **+0,42 %** entre 2019 et 2020 (après une hausse de +0,49 % sur 2018-2019), soit + 145 k€. Il atteint ainsi 34,7 M€ et représente près de 72 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le budgété, qui avait été très légèrement diminué en cours d'année par des décisions modificatives, est réalisé à hauteur de 97,5 %.

Du fait de décisions municipales, l'impact de la pandémie a été contenu (maintien des personnels sous contrat pendant le confinement). Pour des raisons de complexité, il n'a pu être mesuré de façon précise et la décision modificative de novembre n'intégrait donc pas de variation sur le chapitre des charges de personnel. La crise a néanmoins un effet, non choisi par la collectivité, sur un certain nombre de recrutements (difficulté de pourvoi de certains postes en tension).

Parmi les **dépenses incompressibles** liées à des **mesures nationales**, on note :

En augmentation :

- **L'avancement d'échelons** ainsi que le reclassement indiciaire avec prise d'échelons au 1er janvier 2020 qui a concerné 359 agents en 2020. Ceci représente 5 768 points supplémentaires, pour une augmentation du montant total de 313,4 k€ (charges patronales comprises).
- Dans une mesure bien moindre, la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) a concerné 50 agents en 2020 contre 14 en 2019 (+ 3 637 €).

En diminution :

- Le **taux de cotisation au CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), basé sur la masse salariale (postes permanents et temporaires) est resté stable à 0,9 % depuis 2016. Cela a représenté un écart pour la Ville de - 22 k€ entre 2019 et 2020, en relation avec la variation de la masse salariale des postes permanents.
- De même, on note une baisse (-13,7 k€) du montant de la **cotisation à la CNRACL**

(Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, qui concerne les agents titulaires sur postes permanents ayant une durée de travail hebdomadaire supérieure ou égale à 28 heures). Le taux de cotisation (part patronale) connaît une stabilité depuis plusieurs années, restant à 30,65 %.

Parmi les **dépenses** liées aux **décisions de la collectivité**, on note :

En augmentation :

- Le coût du **personnel temporaire**, qui atteint 3 M€, +211,5 k€ (+7,55%) ;
- L'enveloppe des agents sur **postes " passerelle "** +40,5 k€ (161,6 k€ en 2020) ;
- L'enveloppe des **apprentis** a augmenté de 28,8 k€ (+64,19%) entre 2019 et 2020 du fait du maintien, en année pleine sur tout 2020 des 12 apprentis recrutés en septembre 2019 (73 690 € en année pleine) ;
- Les primes de retraite ont augmenté de 13,7 k€, atteignant 41,7 k€ en 2020.

En diminution :

- Le coût des **postes permanents** (mandats de paie seulement) a diminué de 34,4 k€ (-0,12%) ; il est près de 29,7 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par une multitude de facteurs, dont les mesures conjoncturelles et structurelles décrites par ailleurs ;
- Les **heures complémentaires** ont connu une baisse de 44 k€ entre 2019 et 2020 (-25,12 %, 131,3 k€ en 2020) ; plus de 20 k€ concernent le seul service périscolaire (-39,6%) ;
- Les **heures supplémentaires** (dont manifestations, nuits et dimanches et jours fériés, hors charges) ont diminué de 32 k€ (- 45,25 %, elles atteignent 38,7 k€ en 2020). Cette baisse peut être imputable à la crise sanitaire puisqu'elle concerne notamment le service Maintenance des équipements sportifs, l'Heure bleue et plus généralement les services culturels, ainsi que la Police municipale ;
- Le coût des **avancements de grade** ainsi que des promotions internes a diminué entre 2019 et 2020, passant de 103 k€ à 60,2 k€, soit - 42,8 k€.
- L'enveloppe des agents en **reclassement** a enregistré une baisse de 24 k€ du fait de la diminution du nombre d'agents concernés (19 en 2019 et 18 en 2020),
- Enfin, l'enveloppe des **stagiaires** rémunérés a diminué presque de moitié, passant de 15,9 k€ à 7,8 k€.

Après une baisse de 4 % l'an dernier, **les mandats hors paie** ont encore diminué de façon significative (-17,5 %, **-124,8 k€**) pour atteindre 586,6 k€ en 2020.

Malgré la hausse de la cotisation pour l'assurance du personnel (+17,1 k€) et de la facture de la mise à disposition d'une enseignante artistique de clarinette au CRC E. Satie par la Ville d'Eybens (+13,4 k€), la baisse s'explique notamment par :

- La fin du versement d'**indemnités de licenciement** et de dommages et intérêts dans le cadre du licenciement d'un agent de la MJC des Roseaux (-65 k€) ;
- La baisse du montant des **validations CNRACL** rétroactives (part patronale au titre d'une validation de services ou d'une régularisation de cotisations) -61,6 k€ ;
- La fin du remboursement, à sa collectivité d'origine, des frais de formation et salaires d'un agent de Police muté à la Ville fin 2019 (-15,2 k€) ;
- La diminution des **honoraires médicaux** liés aux visites médicales d'embauche, expertises médicales et remboursements spécifiques (lunettes, soins dentaires, frais de séjours hospitaliers...) -14,2 k€ ;
- la diminution de la **cotisation pour la médecine du travail** au Centre de Gestion de l'Isère (-14 k€).



## Le chapitre 65 : contingents et subventions

DEPENSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Contingents et participations obligatoires (art 65548 et 6558)	481 812	427 602	408 200	404 977	- 5,29%
Subventions versées aux associations (art 6574)	2 146 953	1 862 652	1 944 641	1 811 355	- 2,75%
Subvention versée au CCAS (art 657362)	2 902 784	2 858 000	2 858 000	2 298 000	- 19,59%
Subvention versée au budget annexe CINEMA (art 657363)	320 000	350 000	350 000	350 000	0,00%
Autres subventions versées (art 657351)	7 272	5 204	9 500	5 204	0,00%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	571 122	536 147	541 826	439 863	- 17,96%
65 Retraitement sans irrécouvrables eau	445 396	503 158	531 826	431 383	- 14,26%
<b>TOTAL Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>6 429 943</b>	<b>6 039 606</b>	<b>6 112 167</b>	<b>5 309 399</b>	<b>- 12,09%</b>

Le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" enregistre une **baisse (-12,09%)** qu'il faut nuancer par la prise en charge d'irrécouvrables de l'ex budget eau à hauteur de 118 k€ en 2018 (financés par les reprises de provisions), 33 k€ en 2019 et 10 k€ en 2020. **A périmètre constant, le chapitre connaît une baisse de 11,75 % (-705,7 k€)** entre 2019 et 2020.

Budgétée à hauteur du montant de 2019, la **subvention de la ville au CCAS** s'est finalement élevée à 2 298 k€ sur l'exercice 2020 (-520 k€). En effet, du fait d'un excédent cumulé sur les budgets du CCAS en 2019 (791 k€), il a été décidé, sur la fin de l'exercice 2020, d'ajuster le montant de la subvention de la ville aux besoins réels de l'exercice. Les résultats financiers globaux des budgets de l'établissement ont été préservés.

Les bouleversements de l'activité des services du CCAS constatés en 2020 du fait de la pandémie n'ont pas vraiment été traduits dans les chiffres de la dépense des budgets : hors reversement de la subvention de la ville (par le budget principal) et hors reprise du déficit antérieur sur le budget du SIAD (Soins infirmiers à domicile), les dépenses globales du CCAS n'ont été en hausse que de 0,47%. En effet, l'augmentation des aides sociales facultatives sur le budget principal a été compensée par des baisses d'activités aux centres de jour, services d'aide et de soins, liées à la vulnérabilité des personnes âgées.

Côté recettes en revanche, hors subvention ville et hors reprise de l'excédent cumulé, les résultats globaux sont en baisse de près de 5%, malgré des financements exceptionnels de prime ou de surcoût/déficit covid. La baisse est particulièrement marquée sur l'ALV (Aide à la vie) qui avait bénéficié en 2019 d'une subvention exceptionnelle de 150 k€ du Conseil départemental (en retraitant ce versement, les recettes sont en hausse de 10.5%). Elle concerne néanmoins d'autres budgets : le Centre de jour très touché par l'arrêt des activités, la Résidence autonomie en phase de préparation de travaux. On note également la hausse des recettes de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui a représenté en 2020 35% des financements hors ville. Au global, en intégrant la subvention de la ville et la reprise de l'excédent, tous budgets confondus, les recettes du CCAS ont été stabilisées (- 0,44%).

Le montant des **subventions versées aux associations** (article 6574) a été de 1 811 355 € mais ce montant, inscrit dans les comptes de la Ville, tient compte d'un mandat de 424 k€ effectué pour la MJC Bulles d'Hères, qui, en accord avec la Trésorerie principale, n'a pas été effectivement versé à l'association, suite à un différend en cours de

discussion<sup>1</sup>.

Par secteur d'activité, le montant total de cette enveloppe est réparti comme suit :

Secteurs	2019	2020	Evolution	Observation
Administration générale	340 945,00 €	345 835,00 €	1,4%	Subv COS incluse : 318,4 k€
Enseignement-Formation	19 225,00 €	17 925,00 €	-6,8%	
Culture	111 600,00 €	101 300,00 €	-9,2%	
Sport et jeunesse	1 337 723,00 €	1 296 595,00 €	-3,1%	Subv MJC : 234 k€ effectivement versés à l'association, 424 k€ en suspens <sup>2</sup>
Interventions sociales et santé	39 460,00 €	36 600,00 €	-7,2%	
Logement	9 000,00 €	9 000,00 €	0,0%	
Environnement	4 700,00 €	4 100,00 €	-12,8%	

La ligne consacrée aux "contingents et participations obligatoires" (article 65548) diminue du fait de la baisse du contingent versé au Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques, le **SITPI** : 388,2 k€ versés en 2020 contre 408,9 k€ en 2019 (soit -5,09%).

Enfin, après une hausse entre 2018 et 2019, la subvention d'équilibre versée au budget annexe du **cinéma** se stabilise à 350 k€ en 2019 et 2020 (l'analyse du budget annexe est présentée en fin de document).

Il en est de même pour la participation aux frais de fonctionnement du SIMAGE (art 657351).

Les **autres charges courantes** hors subventions et participations obligatoires décrites ci-dessus regroupent :

- \* les indemnités aux élus, les cotisations associées (URSSAF, caisses de retraite...) et les frais de formation des élus (403,3 k€ en 2020, 389,8 k€ en 2019, soit +3,46%),
- \* les droits d'auteur versés à la SACEM pour les spectacles programmés par SMH en Scène ou pour des manifestations spécifiques (13,5 k€ en 2020, 23 k€ en 2019, soit - 41,31 %, expliqués par le contexte sanitaire),
- \* les admissions en non valeurs et créances éteintes tous postes confondus (23 k€ en 2020, 123 k€ en 2019, soit - 81,27 %).

<sup>1</sup> En retraitant cette dépense, le total du chapitre 65 hors irrécouvrables eau atteint 4 876 920 €, soit une baisse de 1 129 696 € (- 18,81%) entre 2019 et 2020.

<sup>2</sup> Cette somme, comptabilisée en dépenses dans les comptes de la ville en 2020, sera réintégrée en recettes en 2021

# Les dépenses d'investissement

## Rétrospective et évolution

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Aménagement, foncier, logement (hors opérations)	528 718	171 358	7 306 071	3 982 280	2 223,95%
Maintenance et gros travaux	960 305	530 611	1 203 375	570 613	7,54%
Maintenance courante	1 492 318	1 253 478	1 897 052	1 064 527	- 15,07%
Moyens des services	625 632	510 141	647 037	308 092	- 39,61%
AP/CP (hors chapitre 27)	1 421 758	2 870 082	3 501 965	3 438 438	19,80%
Opérations pluriannuelles hors AP/CP	1 763 403	325 324	1 132 848	592 715	82,19%
Autres opérations d'équipement	722 588	1 759 036	5 195 205	3 284 471	86,72%
Chap 23 Avances forfaitaires	3 993	12 800	418 300	105 383	723,28%
<b>Sous-total Dépenses d'équipement</b>	<b>7 518 716</b>	<b>7 432 831</b>	<b>21 301 854</b>	<b>13 346 519</b>	<b>79,56%</b>
Chap 27 Autres immobilisations financières	1 143 670	310 088	412 401	411 859	32,82%
<b>Sous-total PPI</b>	<b>8 662 386</b>	<b>7 742 919</b>	<b>21 714 255</b>	<b>13 758 378</b>	<b>77,69%</b>
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	26 516	0	22 000	0	0,00%
Chap 16 Remboursement capital dette et cautions (hors 16449)	3 014 967	3 111 757	3 211 518	3 203 796	2,96%
16449 Emprunts revolving	4 389 240	3 994 728	3 374 819	0	- 100,00%
Chap 26 Participations et créances rattachées à des participations	0	6 000	40 000	40 000	566,67%
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 093 109</b>	<b>14 855 404</b>	<b>28 362 593</b>	<b>17 002 175</b>	<b>14,45%</b>
<b>Total des dépenses d'investissement hors revolving</b>	<b>11 703 869</b>	<b>10 860 676</b>	<b>24 987 773</b>	<b>17 002 175</b>	<b>56,55%</b>

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 2,15 M€ (soit +14,45%).  
 Les dépenses inscrites au PPI Plan Pluriannuel d'Investissement sont détaillées ci-dessous, le **chapitre 16** est traité avec les emprunts.  
 Au **chapitre 26** figure l'acquisition de 80 actions de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat).

Après une très forte baisse en 2019 (-833,6 k€), le **chapitre 27** d'immobilisations financières réaugmente en 2020 (+101,7 k€). Comme en 2019, la principale dépense concerne une participation versée à Isère Aménagement au titre de la concession d'aménagement de la ZAC Daudet (405,4 k€ pour équilibrer l'opération). Ce poste intègre également le solde de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée au GSMH Métropole 38 Handball (6460 €).

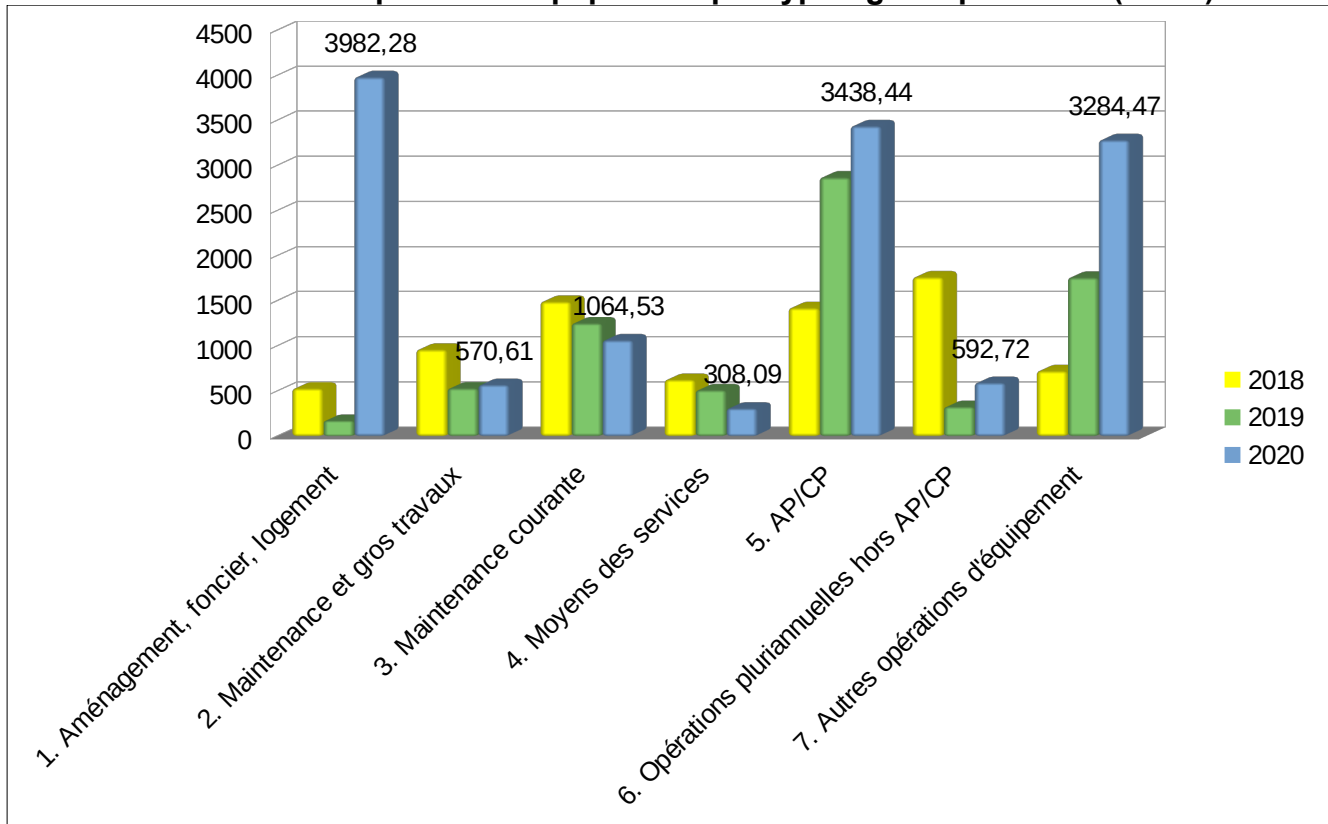
L'exécution des **dépenses d'équipement** atteint 13,35 M€ en 2020 contre 7,43 M€ en 2019.

6,74 M€ de crédits d'investissement ont par ailleurs été reportées de 2020 sur 2021 (voir affectation du résultat), auxquels s'ajoutent 5,05 M€ de crédits d'opérations pluriannuelles gérées en AP/CP non consommés en 2020 et décalés sur 2021.

Le **chapitre 23** comprend les avances de marchés (compte 238), qui sont en hausse en 2020 pour cause de conclusion de marchés et contrats de quasi-régie importants (maîtrise d'œuvre pour la relocalisation des services, destruction du bâtiment Croix-rouge, réhabilitation de stades), pour lesquels les entreprises attributaires ont fait le choix de bénéficier de l'avance à laquelle elles avaient droit car elles respectaient les critères des

marchés publics. Ce montant n'est pas maîtrisable car l'épandage est levé par les entreprises ; une somme forfaitaire est budgétée en fonction du volume des marchés publics qui débutent l'année suivante. Les avances consenties sont ensuite réinscrites en recettes au compte 238 en fonction de l'avancée des travaux.

### Evolution des dépenses d'équipement par typologie depuis 2018 (en k€)



### Aménagement/Foncier/Logement

3 982,3 k€, +2 223,95 %

\* 3 727 k€ ont été réalisées pour des acquisitions foncières : terrains Les Alloves, Jouclard, Maison Cretton, Locaux SNES. A noter qu'en fin d'exercice 2020, la ville a également décidé de procéder à l'achat de terrains au lieu-dit Teyssère (opération Rival) pour 1 498 k€ (crédits manquants ajoutés en DM en 2020 puis reportés sur 2021).

\* Dans le domaine de l'habitat, le versement des aides dépend fortement des décisions prises par les copropriétés. La crise sanitaire a majoré les aléas, décalé les décisions et les démarrages de chantiers. Globalement les aides versées affichent une diminution de 55 k€ (dispositif Mur Mur réalisé à hauteur de 34 k€ ; Aides à la pierre - participation à la réhabilitation de 50 logements pour 71 k€)

\* Les travaux d'aménagement ont atteint 122,8 k€ (Rucher des Anguisses et Bande verte active)

\* Evaluation et diagnostic Couvent des Minimes (20k€)

## **Maintenance et gros travaux patrimoine bâti**

570,6 k€, +7,54 %

\* 50 % des dépenses de ce secteur concernent le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments (285,1 k€) : essentiellement acquisition de pompes à chaleur pour les groupes scolaires, études et installation de rafraîchisseurs dans les espaces petite enfance.

\* 21 % concernent les travaux d'étanchéité (119,7 k€) : réfection des toitures du gymnase Delaune, du boulodrome et du bâtiment G ateliers municipaux, installation d'échelles d'accès (Centre culturel, Mon Ciné, Elsa Triolet...).

\* 11,3 % concernent les travaux d'amélioration énergétique (64,5 k€) : calorifugeage de réseaux notamment dans les sites touchés par la légionelle, remplacement des luminaires du Gymnase Langevin (dans le même temps que les faux plafonds) et déploiement de luminaires LED à l'école maternelle Romain Rolland.

Les autres réalisations 2020 en "maintenance et gros travaux" portent sur :

\* Les menuiseries (38 k€) : aménagement des classes nouvellement créées dans le cadre des dédoublements (Voltaire, Vaillant-Couturier), installation de portes sectionnelles à la Maison de quartier Romain Rolland et de 4 portes au Groupe scolaire Voltaire,

\* La mise en conformité des bâtiments suite aux visites de contrôles et commissions de sécurité ou suite à de nouvelles acquisitions de bâtiments (34 k€),

\* Les travaux relatifs à la sécurité incendie (17,7 k€) : déploiement et renouvellement des systèmes et matériels destinés aux moyens de secours (alarmes, extincteurs, éclairages de sécurité). Cette ligne peut afficher des variations importantes d'une année sur l'autre, en cas de nouvelle acquisition de biens immobiliers (en 2020 : bâtiments La Triade et H. Wallon notamment).

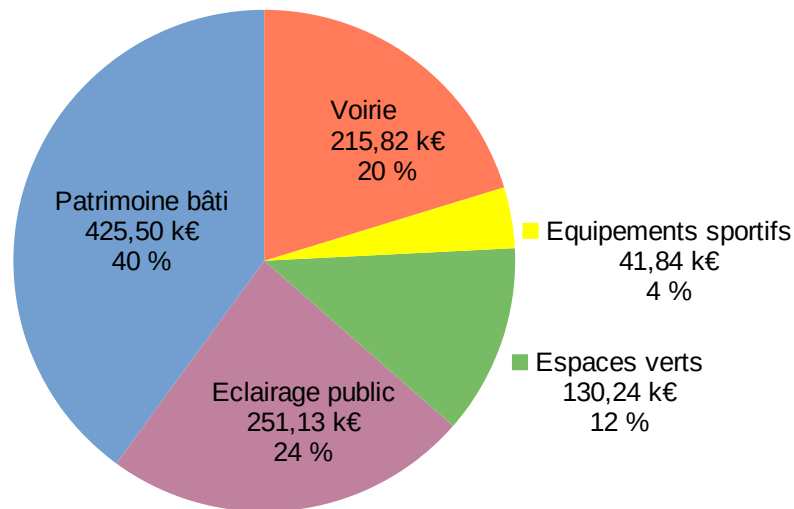
A noter que le poste de dépenses relatives à la lutte contre la légionelle diminue de manière importante, car les travaux de réfection des calorifugeages et l'installation de douches à tirage automatique se sont avérés efficaces, ne nécessitant pas d'actions supplémentaires.

Enfin, le poste relatif aux diagnostics techniques des équipements communaux a chuté de 93 % du fait notamment de la modification de la voilure du projet d'amélioration scénique de l'Heure bleue, des discussions avec le Département au sujet du Gymnase Benoît Frachon, du report des travaux de réaménagement de la Halle des Sports, de la suspension de l'opération de réaménagement de la Maison de Quartier Paul Bert (en lien avec le dossier MJC)...

## Maintenance courante

1 064,5 k€, -15,07%

La répartition des dépenses de "maintenance courante" se fait de la manière suivante



Les dépenses de **maintenance du patrimoine bâti** regroupent :

a) *les travaux demandés par les services dans le cadre de la préparation budgétaire* : quasiment tout le prévisionnel a été réalisé (notamment : réhabilitation des vestiaires du stade R. Barran, réfection du mur de la salle à manger du restaurant scolaire Paul Eluard, remplacement des fenêtres du centre de loisirs du Mûrier, remplacement de la climatisation de l'accueil et du restaurant du centre de jour, installation de panneaux d'affichage dédiés aux accueils périscolaires et extrascolaires, divers travaux de peinture, ventilation, menuiserie, aménagement de locaux...). Sont reportés en 2021 : la réfection des sanitaires du Gymnase Voltaire, la fermeture sécurisée du site Romain Rolland et la démolition de la ferme Truchet.

b) *les travaux de réparation d'urgence du patrimoine (enveloppe de 203 k€)* : non fléchés au budget prévisionnel, ces travaux sont réalisés en fonction de l'émergence des besoins au cours de l'exercice (en 2020 notamment : faux plafond du Gymnase Langevin, installation de LED à la Maison communale, bardage Aragon, aménagement de la salle B Frachon, plafond du centre culturel...).

c) *les travaux devant être réalisés suite aux demandes du CHSCT* : en 2020, installation d'un extracteur d'air aux ateliers municipaux.

d) *la maintenance du parc foncier de la Ville* : en 2020, accessibilité de la salle de bains du logement Saint Just.

e) *l'accompagnement de l'installation de nouvelles baies informatiques* (sécurisation, isolation coupe-feu, alimentation électrique) : en 2020, remplacement des baies informatiques de Romain Rolland.

Les dépenses de **maintenance de l'éclairage public** concernent l'acquisition et l'installation de luminaires LED. En 2020 : équipement notamment de la Place Lucie Aubrac, de la rue du 19 mars 1962, des parkings Maison Communale, Gymnase Delaune, Jean Wiener...

Les dépenses de **maintenance de la voirie** regroupent les travaux de VRD ainsi que l'acquisition et la pose de mobilier urbain. En 2020, les travaux de VRD ont été réalisés notamment dans les secteurs de la Maison Communale, Maison de Quartier Aragon, Saint Just, Labourbe, Groupes Scolaires Joliot-Curie et Romain Rolland, ainsi que sur divers parkings de la ville.

Les dépenses de **maintenance des espaces verts** concernent quant à elles les travaux d'aménagement de sols souples sur les aires de jeux de la ville et les aménagements paysagers de parcs et cours d'école (En 2020, école Paul Bert, Parc Jo Blanchon, Square Malraux, Parc Wiener...)

### **Moyens des services**

308,1 k€, -39,61%

\* Ces dépenses sont intrinsèquement fluctuantes. En 2020, le réalisé diminue de 202 k€ mais les budgets avaient également été élaborés à la baisse (-109,4 k€) : pour plusieurs services, des équipements importants ont été acquis en 2019, amenuisant les besoins exprimés pour 2020.

\* Parallèlement, la non-réalisation des dépenses budgétées peut s'expliquer par le ralentissement global de l'activité dû au contexte sanitaire.

\* A l'inverse, certains services se sont davantage équipés en 2020 qu'en 2019 : matériel de vote, tasers et gilets pare-balles, pelliculeuse et traceur pour la communication, matériel sportif, instruments de musique...

\* L'équipement de la cuisine centrale s'est poursuivi en 2020

### **Opérations gérées en AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement)**

3 438,4 k€, +19,8%

Aucune nouvelle opération gérée en AP/CP n'a été créée en 2020.

\* Afin de solder comptablement les opérations 14021 "Groupe Scolaire Henri Barbusse" et 14031 "Maternelle Joliot Curie", dont les travaux avaient été terminés en 2019, les reliquats de crédits de paiement ont été traités en 2020 : annulation du solde pour la première et transfert sur l'opération "Elémentaire Joliot Curie" pour la deuxième.

Au cours de l'année 2020, plusieurs opérations ont vu leurs autorisations de programmes (AP) évoluer à la hausse ou à la baisse (voir la décision modificative n°5 – actualisation des AP/CP de décembre 2020) :

\* Les travaux de l'opération 1803 Ecole élémentaire P. Langevin ont été réévalués et arbitrés à + 2 699 400 €, soit un total de 8 108 000 € (fin prévisionnelle : 2025).

\* Les dépenses liées à l'accessibilité du gymnase Voltaire (302 881 €) ont été basculées de l'opération 1601 AdAP - Agenda d'Accessibilité Programmée (-302 881 €) à l'opération 1701 Gymnase Voltaire (+302 881 €)

\* Par ailleurs, l'opération 1701 Gymnase Voltaire a vu son AP augmenter en dépenses (+20 k€) pour permettre l'achat de matériel pédagogique et sportif non prévu initialement

dans l'opération.

\* Les travaux de l'*opération 1802 Groupe Scolaire Vaillant Couturier* ont été réévalués et arbitrés à + 917 k€, soit un total de 3 776 000 € (fin prévisionnelle : 2023).

\* L'*opération 1804 Résidence Autonomie Pierre Sépard* a été augmentée de 520 550 euros pour intégrer le coût d'acquisition et les nouvelles estimations de coûts de la construction. Montant total de l'AP : 5 433 550€ (fin prévisionnelle : 2023)

\*L'*opération 1902 Réhabilitation de l'Heure bleue* a été consolidée sur les éléments de modernisation de la Salle Heure Bleue, avec un montant total de l'AP fixé à 1 030 000 €, soit -470 k€.

Les autres opérations n'ont pas subi de modification d'AP.

#### Avancement des opérations au cours de l'année 2020 :

\* *Gymnase Voltaire* (opération 17011) : les travaux auraient du être livrés en décembre 2020. En raison de la crise sanitaire, ils ont pris plus de 3 mois de retard et ont été réceptionnés début avril 2021.

\* *Elémentaire Joliot-Curie* (opération 1801) : les travaux de la seconde phase prévue en 2020 n'ont pas pu être terminés (cause contraintes sanitaires et protocoles chantiers). Ils seront achevés en 2021.

\* *Groupe scolaire Vaillant Couturier* (opération 1802) : la troisième phase de réhabilitation et rénovation énergétique prévue en 2020 à été repoussée d'une année en raison de contraintes imposées aux chantiers par la crise sanitaire et à l'impossibilité de mener les travaux sur les mois de vacances scolaires. Pour 2021, sont prévus : les travaux de la 3ème phase et les études pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

\* *Elémentaire Paul Langevin* (opération 1803) : la voilure du projet a été arrêtée en 2020 avec un montant global de 8 M€. En 2020, ont eu lieu les études de programmation et la rédaction du cahier des charges pour le choix du maître d'œuvre. En 2021 sont prévus l'organisation du jury, le choix du maître d'œuvre et le début des études à compter de septembre.

\* *Résidence Autonomie Pierre Sépard* (opération 1804) : suite à l'établissement d'un diagnostic, réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales.

\* *Halle des Sports* (opération 1805) : suspension, décalage en 2025.

\* *Réhabilitation de l'Heure Bleue* (opération 1902) : Pas de travaux en 2021. La sécurisation des extérieurs sera réalisée en 2021, la mise aux normes de l'éclairage et le remplacement de la tribune télescopique et de la sonorisation sont prévus en 2022 et 2023.



## **Opérations pluriannuelles gérées hors APCP**

592,7 k€, +82,19 %

\* 406,3 k€ ont été réalisés sur l'opération "PLACES", avec notamment l'aménagement de la Place de la Liberté, l'éclairage de la Place de la République et l'aménagement des espaces verts de la Place Etienne Grappe.

\* 149,4 k€ ont été réalisés sur l'opération 0901 "sécurisation des bâtiments communaux". Le déploiement des visiophones est achevé. L'installation des alarmes et contrôles d'accès a été réalisée sur les principaux bâtiments de la ville, il est prévu d'imputer désormais les petites extensions à venir sur l'opération MGTSECURIT. Ainsi, l'opération 0901 sera réservée, à partir de 2021, au suivi des travaux d'extension du réseau de vidéoprotection.

\* L'opération visant la mise en place et le remplacement de protections solaires et stores (opération 0504) est réalisée à hauteur de 21,7 k€. Cette ligne est consommée chaque année en quasi totalité.

\* Par contre, la mise à jour de la signalétique suite à la réhabilitation des bâtiments communaux (opération 0702) a connu une baisse significative (réalisation d'un tiers des prévisions), du fait du report de certains chantiers et de l'absence de l'agent ressource au service communication.

## **Autres opérations d'équipement**

3 284,5 k€, +86,72%

\* L'équipement des espaces sportifs représente 1 453,3 k€ et comprend notamment la fin des travaux sur l'ensemble sportif Delaune (575,9 k€), la rénovation du terrain synthétique du stade Just Fontaine (589,9 k€), la clôture du stade Robert Barran (159,1 k€), des travaux de VRD au stade H. Maurice (70 k€), les revêtements de sols de la Halle des Sports Neruda (29,5k€), la clôture du boulodrome Vighetti (23,9 k€), la pose de projecteurs pour courts de tennis extérieurs (25 k€), l'installation d'une salle de boxe au Gymnase Enebria (14,6 k€)...

\* Relocalisation des services : suite à un problème de publicité effectuée par Isère Aménagement sur le marché de maîtrise d'œuvre, l'opération a dû être décalée dans le temps (47,3 k€ réalisés sur un budgété de 564 k€).

\* Relocalisation des associations (41,6 k€) : suite à la réinternalisation des prestations de la MJC, sa relocalisation prévue à la Maison de Quartier Paul Bert a été suspendue. Par ailleurs, 2020 a vu se réaliser l'aménagement du local pour les Ineffables (finitions en 2021).

\* Opération "Chaufferies" (35 k€) : remplacement du système de chauffage fuel de l'église du village par un système radian en lustrerie adapté à l'usage et au nombre d'heures d'utilisation, lancement des études pour le remplace des chaufferies du Mûrier et de Guy Moquet par des système à bois.

\* Autres opérations : aménagement d'aires de jeux (318,3 k€), création d'une miellerie et son jardin (285,2 k€), aménagement de la cuisine centrale (228,7 k€), accessibilité et aménagements intérieurs dans les Maisons de Quartier (146,6 k€), installation de corbeilles (57,9 k€), aménagement des locaux techniques (56,9 k€), aménagement de préaux modulaires (38,7 k€), démolition du poste Croix Rouge (21,2 k€), détection et géoréférencement de réseaux d'éclairage public (16,6 k€).

Enfin, l'acquisition d'illuminations de Noël atteint 87,5 k€ en 2020 contre 21,8 k€ en 2019.

## Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
024 – Produits des cessions d'immobilisations <i>(ici ligne budgétée)</i>			2 723 120		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 953 885	6 918 719	12 959 277	12 877 781	86,13%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	3 281 640	5 848 947	11 819 292	11 819 292	102,08%
13 – Subventions d'investissement	628 967	1 119 581	548 991	651 560	- 41,80%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	4 391 284	3 995 648	9 009 571	2 301 583	- 42,40%
<i>Dont 16449 Emprunts revolving</i>	4 389 240	3 994 728	0	0	- 100,00%
20 – Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0,00%
204 – Subventions d'équipement versées	76 507	0	0	0	0,00%
21 – Immobilisations corporelles	30	332	4 045	5 868	1 665,08%
23 – Immobilisations en cours	0	0	341 100	40 176	0,00%
27 – Autres immobilisations financières	416 440	577 435	200 870	202 634	- 64,91%
<b>Total des recettes réelles d'investissement (sans cessions)</b>	<b>10 467 114</b>	<b>12 611 715</b>	<b>23 063 855</b>	<b>16 079 602</b>	<b>27,50%</b>
<b>RRI hors excédent capitalisé (sans cessions)</b>	<b>7 185 473</b>	<b>6 762 768</b>	<b>11 244 563</b>	<b>4 260 310</b>	<b>- 37,00%</b>
<b>RRI hors excédent capitalisé (sans cessions), hors revolving</b>	<b>2 796 233</b>	<b>2 768 040</b>	<b>11 244 563</b>	<b>4 260 310</b>	<b>53,91%</b>

Les **recettes d'investissement, hors excédent reporté**, s'élèvent à 4,26 M€ en 2020 contre 6,27 M€ en 2019 (soit **-37 %**).

Les produits de cessions se prévoient en investissement (chap. 024) et se réalisent en fonctionnement (nature 775). Dans le chapitre ci-dessus consacré aux recettes de fonctionnement, sont indiquées les cessions effectuées par la commune en 2020 de manière détaillée.

Du fait de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (de clôture 2019) au compte 1068, le **chapitre 10** est en **hausse de 86,13%** entre 2019 et 2020. Hormis ce poste, ce chapitre est constitué des recettes du Fond de compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe d'Aménagement (en voie d'extinction progressive du fait de son transfert à la Métropole).

Le FCTVA reçu en 2020 au titre de l'année 2019 diminue de 14,07 % (soit -150,3 k€) en lien avec la diminution des dépenses d'équipement entre 2018 et 2019. En effet, cette recette est perçue en fonction des dépenses d'équipement éligibles de l'année n- 1.

La taxe d'aménagement est perçue par la Métropole pour les autorisations d'urbanisme déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les recettes réalisées en 2016, 2017, 2018 ou 2019 sur l'article 10226 concernent des taxes d'aménagement résultant d'autorisations d'urbanisme déposées préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Avec le transfert à la Métropole, ces recettes sont vouées à disparaître. Cependant, en 2020, la Métropole a reversé aux communes un solde positif de TA perçue entre 2015 et 2019. La commune de Saint-Martin-d'Hères a bénéficié de 139 k€.

Le **chapitre 13** des subventions d'équipement affiche une forte **baisse de 41,80 %** (soit - 468 k€) pour atteindre 651 560 € en 2020. 2019 avait été une année particulièrement haute sur ce poste en raison de l'excédent de 528 k€, assimilé à une subvention, versé à la commune par Territoires 38 suite au bilan de liquidation de la Zac Centre au 31 décembre 2018.

Les subventions les plus représentatives de ce chapitre en 2020 sont :

- Un acompte de la Région dans le cadre de l'opération d'aménagement des

espaces extérieurs du quartier Champberton. Acompte de 212 k€ perçus en 2020 sur un total de subvention s'élevant à 763 k€.

- La subvention du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de la mise aux normes et accessibilité du groupe scolaire Vaillant Couturier. 250 k€ perçus en 2020 sur un total de subvention de 346 k€.
- La subvention du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de la réhabilitation du gymnase Voltaire : 120 k€ perçus en 2020 sur un total de subvention de 560 k€.

L'évolution de **-42,40 %** entre 2019 et 2020 du **chapitre 16** s'explique par l'absence de remboursement temporaire d'emprunts revolving (mouvement "symétrique" comptabilisé en dépense puis en recettes pour le tirage obligatoire en fin d'année) tel que la commune l'avait fait en 2018 2019. Du fait du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt, le remboursement temporaire de ces emprunts, permettant normalement des économies de frais financiers, n'est plus rentable. En 2020, la ville a par ailleurs souscrit un emprunt s'élevant à 2,3 M€ fléché sur des acquisitions foncières de terrains (voir chapitre sur la dette).

Enfin, on note une diminution du **chapitre 27** de 374,8 k€ (soit **-64,91 %**). Dans ce chapitre est comptabilisé le remboursement du capital de la dette de l'ex budget de l'eau, remboursement qui diminue très progressivement. Mais il est à noter qu'en 2019, une recette importante de 373,2 k€ avait été comptabilisée, relevant du produit de la cession étalée, de terrains au profit de la SPL Isère Aménagement suivant l'acte de vente Daudet.

# L'épargne et les ratios financiers

## Épargne et financement des investissements

	2018	2019	2020	Var moy annuelle 2018-2020	Var 2019-2020
Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions)	49 103 823	49 582 382	48 297 309	-0,82%	-2,59%
Recette réelles de fonctionnement (hors provisions et cessions)	55 380 539	56 095 713	54 863 934	-0,47%	-2,20%
<b>Epargne brute (hors provisions et cessions)</b>	<b>6 276 716</b>	<b>6 513 331</b>	<b>6 566 625</b>	2,28%	0,82%
<b>Taux d'épargne brute (EB/RRF)</b>	<b>11,33%</b>	<b>11,61%</b>	<b>11,97%</b>	2,76%	3,08%
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	<b>3 013 855</b>	<b>3 110 247</b>	<b>3 203 028</b>	3,09%	2,98%
<b>Epargne nette (hors provisions et cessions)</b>	<b>3 262 861</b>	<b>3 403 084</b>	<b>3 363 597</b>	1,53%	-1,16%
Emprunts	0	0	2 300 000		
Encours de dette au 31/12	26 718 328	23 608 081	22 705 053	-7,82%	-3,83%
<b>Cap désendettement en années (enc dette/RRF hors cessions)</b>	<b>4,26</b>	<b>3,62</b>	<b>3,46</b>	-9,87%	-4,61%
Fonds de roulement (avec excédent cumulé) au 31/12	15 476 258	14 014 955	8 946 516	-23,97%	-36,16%

L'épargne brute (appelée aussi "autofinancement brut") est pertinente pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle conditionne sa capacité d'investissement. Elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors provisions et hors recettes de cession) et permet le remboursement du capital de la dette puis l'autofinancement des opérations d'investissement. En 2020, elle augmente de 53 294 € (soit + 0,82%), évolution appréciable car les collectivités s'attendaient à une baisse de leur épargne en raison de la crise sanitaire. A Saint-Martin-d'Hères, cette crise a engendré une perte de recettes de fonctionnement mais également une baisse des dépenses de fonctionnement et ce, dans un ordre de grandeur comparable.

Depuis 2012, du fait d'une recette exceptionnelle liée à une cession de patrimoine, le budget principal a été marqué par l'existence d'un excédent important. La municipalité a fait le choix de l'utiliser pour financer son investissement permettant ainsi de réaliser des projets sans souscrire à l'emprunt et donc en se désendettant.

En 2020, malgré la souscription d'un nouvel emprunt, la capacité de désendettement poursuit sa baisse : 4,26 années en 2018, 3,62 années en 2019 et 3,46 années au 31 décembre 2020.

## Les amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. Elle est destinée à financer la section d'investissement.

Son montant dépend du montant et de la nature des investissements effectués par la collectivité. Bien qu'il ne s'agisse que d'une dépense d'ordre qui constitue un virement vers la section d'investissement (et qui est donc comprise dans l'épargne), elle pèse sur la section de fonctionnement car la ville doit être en mesure de financer cette dépense sur ses fonds propres.

Le montant des amortissements en 2020 est de 1 838 800 € soit une baisse de -13 % par rapport à 2019, du fait d'une maîtrise des investissements et d'une amélioration de gestion de ces amortissements.

Ainsi, depuis 2019, tous les amortissements liés à l'attribution de compensation d'investissement (**compte 2046**) et aux opérations patrimoniales (**comptes 204**) sont neutralisés pour "soulager" le poids budgétaire de la section de fonctionnement (délibération n°8 du 18 déc. 2018 et n°9 du 17 déc. 2019). En appliquant cette règle comptable, la ville applique l'amortissement sur 1 an.

## La dette

### L'encours et l'annuité

Après 2 années sans emprunter, en 2020 la commune a contracté un emprunt de 2,3 M€ permettant de financer l'acquisition foncière de terrains (Alloves). Cet emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,65 % pour une durée de 15 ans.

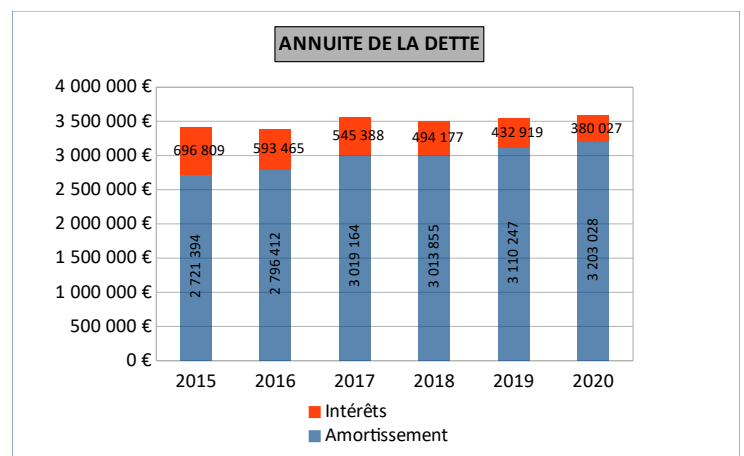
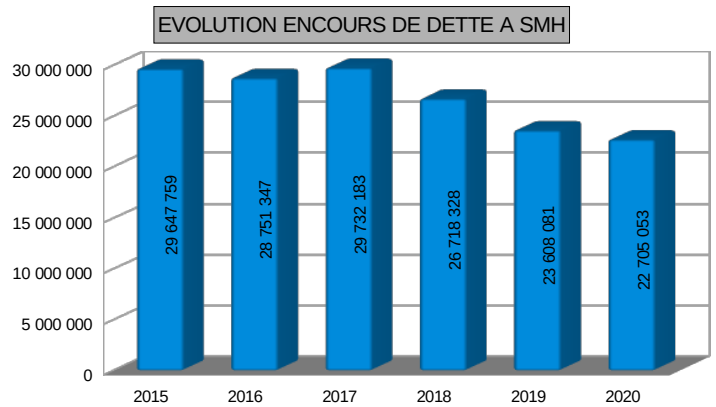
Au 31 décembre 2020 l'encours de dette est composé de 23 emprunts pour un capital restant dû de 22 705 053 € soit -3,8 % par rapport au CA 2019.

L'encours de dette est de 580 € par habitant (à comparer aux 1050 € par habitant pour la strate – chiffres 2018, derniers chiffres connus).

La qualité d'emprunts reste en catégorie 1A selon la "charte Gissler" ne présentant aucun risque.

Du fait du profil des emprunts en stock, l'annuité est en légère hausse de 39,8 k€ sur l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019, s'élevant à 3,58 M€. En 2020, se sont terminés 3 produits financiers qui avaient été souscrits pour 20 ans.

Vu les taux fixes particulièrement bas, la Ville n'a pas procédé en 2020 à des remboursements temporaires d'emprunts revolving comme elle l'avait fait en 2018 et 2019 afin d'économiser sur les intérêts.

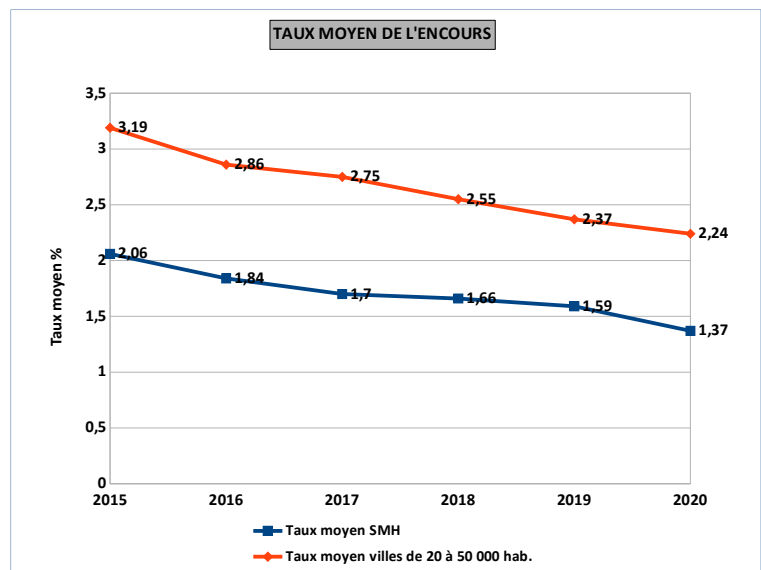


## Taux moyen de l'encours et durée résiduelle

Le taux moyen de l'encours de dette de **1,37 %** au 31 décembre 2020 poursuit sa baisse (1,59 % en 2019) et reste plus bas que celui du taux moyen des communes de plus de 20 000 habitants.

La durée de vie résiduelle est de **10 ans et 11 mois**. Elle est également plus courte que la durée résiduelle de la dette des communes et EPCI de la strate de + 20 000 hab de 12,8 années.

Ainsi, tel que précisé dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, ces deux indicateurs montrent une gestion active et efficace de la dette, permettant de minorer les frais financiers sans allongement de sa durée.



## Le budget annexe du cinéma

### Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Charges à caractère général (chap 011)	122 724	130 640	117 490	68 982	- 47,20%
Charges de personnel (chap 012)	275 184	304 830	313 486	308 480	1,20%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 325	1 566	1 940	1 040	- 33,56%
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 236	0	100	0	0,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>400 469</b>	<b>437 036</b>	<b>433 016</b>	<b>378 502</b>	<b>- 13,39%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	Budgété 2020	2020	Evolution 2019-2020
Produits des services (chap 70)	85 710	93 409	66 436	36 764	- 60,64%
Dotations et participations (chap 74)	348 250	389 766	389 653	395 882	1,57%
<i>dont subvention du budget principal de la ville</i>	<i>320 000</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	0,00%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	11 060	12 234	8 885	4 565	- 62,69%
Produits exceptionnels (chap 77)	7	25	20	180	634,53%
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>445 027</b>	<b>495 434</b>	<b>464 994</b>	<b>437 391</b>	<b>- 11,72%</b>
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors subvention ville</b>	<b>125 027</b>	<b>145 434</b>	<b>114 994</b>	<b>87 391</b>	<b>- 39,91%</b>

A l'instar des autres équipements culturels, le fonctionnement du cinéma municipal Mon Ciné a été très fortement impacté par la crise sanitaire. Il a subi des fermetures imposées qui au global ont atteint près de 5 mois et demi, la moitié de sa durée de fonctionnement habituel (généralement ouvert 11 mois par an), la seconde période se déroulant à l'automne, lors des traditionnels pics de fréquentation. De plus, sur sa période d'ouverture, du fait des contraintes imposées pour les raisons sanitaires (jauges, couvre-feu,...) et des effets psychologiques de la pandémie sur les publics, la fréquentation était naturellement plus basse qu'à l'accoutumée.

Retracés dans un budget annexe, les effets financiers de cette situation hors du commun en sont d'autant plus visibles.

Ainsi, malgré la légère progression (+1,2%) des charges de personnel qui ont représenté 81,5 % du budget de fonctionnement, **les dépenses ont diminué de 13,4 % (-47 % donc hors masse salariale)**. Hors subvention de la ville (350 k€) qui est restée stable, **les recettes de fonctionnement ont diminué de plus de 39,9 %**.

Comme sur le budget principal, une décision modificative avait été présentée en Conseil municipal en novembre pour tenter de retracer les effets budgétaires de la crise. Elle était incomplète car le cinéma est resté fermé les semaines suivantes encore.

#### Les dépenses

Le montant total des charges de fonctionnement (opérations réelles) a atteint 378,5 k€.

Après une année 2019 marquée sur le plan des ressources humaines par de multiples absences, conduisant le service à avoir recours à de nombreux remplaçants (+29,6 k€, soit +10,8 % entre 2018 et 2019), puis par un renouvellement de l'équipe technique au dernier trimestre, 2020 marque la stabilisation de l'équipe par l'emploi de projectionnistes titulaires compétents et investis et le retour de congé parental de la secrétaire du service (+4 k€ entre 2019 et 2020). Ainsi, la légère hausse de 2020 s'explique par :

- des évolutions d'échelon des agents,
- l'emploi du poste de médiateur subventionné à 75 % par la Région Auvergne-Rhône-

Alpes sur 12 mois, au lieu de 10 mois en 2019, son contrat ayant débute à la fin du premier trimestre.

Les charges à caractère général (70 k€ seulement en 2020) regroupent des achats de biens et diverses charges externes et correspondent aux dépenses quotidiennes de Mon Ciné. Elles diminuent de +47,2 % entre les deux exercices. On note par exemple -29,3 k€ de locations de films, la diminution des frais d'impressions et communication de programmes et affiches, d'insertions publicitaires, de taxes liées aux entrées, ...

#### Les recettes

En 2020 il y a eu 19200 entrées **CNC et hors CNC (hors gratuits)** de moins qu'en 2019 (-64,57%) : 10 536 en 2020 contre 29 736 entrées 2019. L'écart s'explique par les 2 périodes de fermeture à des périodes de forte activité et par le fait des restrictions d'horaires, des périodes de couvre-feu et de la diminution de la jauge dans le cadre du respect du protocole sanitaire. De même, les entrées scolaires n'ont été que de 3 059 entrées scolaires, soit 9 315 entrées de moins qu'en 2019 (-75,3 %)

Côté subventions en revanche, hors participation d'équilibre du budget principal, Mon Ciné a bénéficié d'une avance exceptionnelle COVID-19 Europa Cinémas pour 5 465€.

### ***L'investissement réel du budget annexe du cinéma***

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Budgété 2020</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2019-2020</b>
Immobilisations incorporelles (chap 20)	0	650	1 811	0	- 100,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	39 535	69 419	93 798	18 681	- 73,09%
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>39 535</b>	<b>70 069</b>	<b>95 610</b>	<b>18 681</b>	<b>- 73,34%</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Budgété 2020</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2019-2020</b>
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	17 964	26 444	51 086	51 086	93,19%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	17 964	26 444	51 086	51 086	93,19%
Subventions d'investissement (chap 13)	0	35 147	0	0	- 100,00%
Emprunts et dettes assimilées + cautions (chap 16)	0	0	11 947	0	0,00%
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 964</b>	<b>61 591</b>	<b>63 033</b>	<b>51 086</b>	<b>- 17,06%</b>

En investissement, après une année 2019 marquée par des travaux de climatisation et d'étanchéité de la toiture (financés par la subvention d'équilibre de la Ville), l'exercice 2020 n'a pas été marqué par des dépenses importantes. C'est en 2019 que le cinéma avait aussi perçu une subvention de 35,1 k€ du CNC dans le cadre du Soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique pour ses travaux d'accessibilité conduits en 2018 (chapitre 13). Le co-financement du CNC dépendant des droits acquis peut difficilement être perçu sur le même exercice que la réalisation des investissements.

Pour mémoire, l'année 2021 sera marquée par un retour des investissements sur la salle municipale.